



Québec, le 18 avril 2005

Monsieur Michel Dessureault, président
Fédération des producteurs de bovins du Québec
555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Monsieur,

Après avoir pris connaissance de l'information disponible et non tenue confidentielle sous le seing de l'entente signée le 1^{er} avril 2005 par nos délégués, l'équipe des représentants des ministères et organismes, formée pour procéder à l'analyse de votre projet d'acquisition de Abattoir Colbex Inc., conclut que les seules informations actuellement disponibles ne suffisent pas à la présentation de votre dossier auprès des principaux décideurs gouvernementaux.

Au nom de cette équipe, je vous demande donc de me transmettre les informations suivantes:

1. États financiers vérifiés des cinq (5) dernières années, incluant ceux de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, des trois entités visées par la transaction (Produits de Viande Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc., Boucherie Levinoff inc.)
2. États financiers vérifiés consolidés couvrant la période spécifiée au point précédent.
3. Principales mesures de performance de chacune des entités permettant les comparaisons avec les prévisions financières déjà déposées. À titre d'exemple, pour l'Abattoir Colbex inc. le nombre de têtes abattues, le poids carcasse, le poids vendu, etc, ainsi que les différentes sources de revenus (peaux, abats, etc.)
4. Les annexes mentionnées au Protocole du 24 mars 2005 dûment complétées ainsi que tous autres documents ou rapports qui seront rendus disponibles au fur et à mesure de la réalisation de la vérification diligente actuellement en cours.

2...

Je veux vous informer que les porteurs de dossier dans les ministères ou organismes suivants recevront copie des documents que vous nous transmettez :

- Ministère des finances (M. Yves Lafrance)
- SGF- Agroalimentaire (M. Hubert Carrier)
- Investissement Québec (M. Claude Dulude)
- Financière Agricole du Québec (M. Dominique Vignola)
- Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (M. Gilles Demers)
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (M. Jean Lamoureux)
- Développement économique Canada.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre associé
et directeur général
Transformation Alimentaire Québec



JEAN-YVES LAVOIE

c.c. aux membres du comité

De: Hains Gilles (AINV) (Québec)
Envoyé: 29 avril, 2005 15:11
À: Caron Lisa (AINV) (Québec)
Cc: Rood Jean (AINV) (Québec)
Objet: TR: Faire suivre : TR:Entente de confidentialité- Colbex
Enregistrer le contenu du message au dossier Colbex !

-----Message d'origine-----

De : Lavoie Jean-Yves (BSM) (Québec)
Envoyé : 29 avril, 2005 14:17
À : Hains Gilles (AINV) (Québec)
Objet : TR: Faire suivre : TR:Entente de confidentialité- Colbex

De : Claude Dulude [mailto:Claude.Dulude@invest-quebec.com]
Envoyé : 26 avril 2005 18:46
À : Lavoie Jean-Yves (BSM) (Québec); Michel Deschamps
Cc : Michel Bourgault; Nathalie Lévesque; Renée Ménard
Objet : Faire suivre : TR:Entente de confidentialité- Colbex

Bonjour Jean-Yves

Afin de donner suite à ta demande , j'ai transmis celle-ci auprès de Michel Deschamps, étant entendu nos discussions précédentes, à l'effet que le dossier est pris en charge par les mandats gouvernementaux.

Espérant le tout à ta satisfaction ,

Au plaisir

Claude Dulude, MBA
Vice-président à l'exploitation
Investissement Québec
Téléphone : (514) 873-1435
Télécopieur : (514) 873-7305
claudedulude@invest-quebec.com

>>> <jean-yves.lavoie@mapaq.gouv.qc.ca> 2005-04-26 15:48:52 >>>

Bonjour,

Je vous retransmets, pour approbation, un projet d'entente de confidentialité que nous propose M, Denis Tremblay (voir message d'envoi ci-joint), dans la dossier Colbex. Je vous prie de me communiquer, le cas échéant, votre accord ou vos commentaires. Dès que le consentement de chacun d'entre vous aura été signifié, nous vous en informerons et nous procéderons, par la suite aux signatures. Merci.

Bonjour M. Lavoie,

De: Hains Gilles (AINV) (Québec)
Envoyé: 29 avril, 2005 15:13
À: Caron Lisa (AINV) (Québec)
Cc: Rood Jean (AINV) (Québec)
Objet: TR: RE : Entente de confidentialité- Colbex
Enregistrer au dossier le contenu du message courriel. Merci
-----Message d'origine-----

De : Lavoie Jean-Yves (BSM) (Québec)
Envoyé : 29 avril, 2005 14:16
À : Hains Gilles (AINV) (Québec)
Objet : TR: RE : Entente de confidentialité- Colbex

De : Lamoureux, Jean [mailto:lamoureuxje@AGR.GC.CA]
Envoyé : 27 avril 2005 18:23
À : Lavoie Jean-Yves (BSM) (Québec)
Cc : Gravel, Bernard
Objet : RE : Entente de confidentialité- Colbex

Salut Jean-Yves

Nous regardons cette entente de confidentialité et nous te reviendrions sous peu
A priori , je trouve cela très étrangec'est la première fois que je vois cela ...

Nous vérifions avec nos services légaux et t'aviserons dès que possible

Jean

-----Message d'origine-----

De : jean-yves.lavoie@mapaq.gouv.qc.ca [mailto:jean-yves.lavoie@mapaq.gouv.qc.ca]
Envoyé : 26 avril 2005 15:49
À : claudedulude@invest-quebec.com; dominique.vignola@fadq.qc.ca; gilles.demers@mdeie.gouv.qc.ca; hcarrier@sgfqc.com; Lamoureux, Jean; yves.lafrance@finances.gouv.qc.ca
Cc : gilles.hains@mapaq.gouv.qc.ca
Objet : TR:Entente de confidentialité- Colbex

Bonjour,

Je vous retransmets, pour approbation, un projet d'entente de confidentialité que nous propose M, Denis Tremblay (voir message d'envoi ci-joint), dans la dossier Colbex. Je vous prie de me communiquer, le cas échéant, votre accord ou vos commentaires. Dès que le consentement de chacun d'entre vous aura été signifié, nous vous en informerons et nous procéderons, par la suite aux signatures. Merci.

Bonjour M. Lavoie,

Afin d'être en mesure de vous produire les informations demandées et après entente auprès des

**Ministère
de l'Agriculture,
des Pêcheries
et de l'Alimentation**

Québec



Transformation
Alimentaire Québec

Direction de l'appui à l'investissement

**Équipe projet gouvernementale
Dossier Colbex**

**Rencontre du 11 mai 2005
200 Chemin Ste-Foy, salle 12.22
14h à 16h**

Ordre du jour

Accueil

Dépôt des conventions de confidentialité signées

**Présentation des états financiers de Produits de Viande
Levinoff Ltée et d'Abattoir Colbex inc.**

Questions, échanges

Étapes à venir et échéancier

2005-05-03

200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2202
Télécopieur : (418) 380-2164
www.mapaq.gouv.qc.ca

Rood Jean (AINV) (Québec)

De: Lafond Julie (BSM) (Québec)

Envoyé: 3 mai, 2005 10:50 *michel Deschamps*

À: 'claude.duforde@invest-quebec.com'; 'dominique.vignola@fadq.qc.ca';
'gilles.demers@mdeie.gouv.qc.ca'; 'hcarrier@sgfqc.com'; 'lamoureuxje@agr.qc.ca';
'yves.lafrance@finances.gouv.qc.ca'

Cc: Rood Jean (AINV) (Québec); Hains Gilles (AINV) (Québec)

Objet: colbex

Convocation

Bonjour à tous,

Dans le cadre du projet d'acquisition de l'Abattoir Colbex par la Fédération des producteurs de bœufs du Québec (FPBQ), vous êtes conviés à une rencontre qui se tiendra mercredi le 11 mai 2005 à 14 heures à la salle 12.22 du 200, chemin Ste-Foy à Québec.

L'objectif principal de la rencontre est la présentation des états financiers des entreprises Abattoir Colbex et Produits de Viande Levinoff Ltée. par la FPBQ.

Un projet d'ordre du jour accompagne la présente convocation.

S.V.P. confirmer votre présence à M. Jean Rood, au plus tard le 5 mai, 16h

courriel : jean.rood@mapaq.gouv.qc.ca

Tél.: (418) 380-2202 poste 3235

par

Julie Lafond

bureau de Jean-Yves Lavoie,
sous-ministre associé et directeur général
Transformation Alimentaire Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone: (418) 380-2136
Télécopieur: (418) 380-2171
julie.lafond@mapaq.gouv.qc.ca

2005-05-04

Julie Lafond
bureau de Jean-Yves Lavoie,
sous-ministre associ* et directeur g*n*ral Transformation Alimentaire
Qu*bec Minist*re de l'Agriculture, des P*cheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e *tage Qu*bec (Qu*bec) G1R 4X6
T*l*phone: (418) 380-2136
T*l*copieur: (418) 380-2171
julie.lafond@mapaq.gouv.qc.ca <mailto:julie.lafond@mapaq.gouv.qc.ca>

Rood Jean (AINV) (Québec)

De: Lafond Julie (BSM) (Québec)
 Envoyé: 3 mai, 2005 11:21
 À: Rood Jean (AINV) (Québec)
 Objet: TR: Rép. : colbex

Jean,
 Il commence à être habitué à mes courriels. Voici une réponse.

-----Message d'origine-----

De : Dominique Vignola [mailto:Dominique.Vignola@fadq.qc.ca]
 Envoyé : 3 mai 2005 11:11
 À : Lafond Julie (BSM) (Québec)
 Objet : Rép. : colbex

Je confirme que je serai * la r*union du 11 mai

Dominique Vignola, agronome
 La Financi*re agricole du Qu*bec
 Directeur du financement agricole et forestier
 dominique.vignola@fadq.qc.ca T*l*phone (418) 643-2604 T*l*copieur (418)
 528-9346

>>> <Julie.Lafond@mapaq.gouv.qc.ca> 05/03 10:50 am >>>
 Convocation

Bonjour * tous,

Dans le cadre du projet d'acquisition de l'Abattoir Colbex par la
 F*d*ration des producteurs de bœufs du Qu*bec (FPBQ), vous *tes convi*s
 * une rencontre qui se tiendra mercredi le 11 mai 2005 * 14 heures * la
 salle
 12.22 du 200, chemin Ste-Foy * Qu*bec.

L'objectif principal de la rencontre est la pr*sentation des *tats
 financiers des entreprises Abattoir Colbex et Produits de Viande
 Levinoff Lt*e. par la FPBQ.

Un projet d'ordre du jour accompagne la pr*sente convocation.

S.V.P. confirmer votre pr*sence * M. Jean Rood, au plus tard le 5 mai,
 16h

courriel : jean.rood@mapaq.gouv.qc.ca
 <mailto:jean.rood@mapaq.gouv.qc.ca>

T*l.: (418) 380-2202 poste 3235

par

Rood Jean (AINV) (Québec)

De: Lafond Julie (BSM) (Québec)
Envoyé: 4 mai, 2005 17:26
À: Rood Jean (AINV) (Québec)
Objet: TR: Rép. : colbex

De : Claude Dulude [mailto:Claude.Dulude@invest-quebec.com]
Envoyé : 4 mai 2005 17:19
À : Lafond Julie (BSM) (Québec)
Objet : Rép. : colbex

**Svp prendre note que
M.Morales du groupe mandats
gouvernementaux sera notre
représentant.**

Merci

Morales, Alejandro

Téléphone :

Courriel :

(514) 873-1487

**alejandro.morales@invest-
quebec.com**

>>> <Julie.Lafond@mapaq.gouv.qc.ca> 2005-05-03 10:50:25 >>>

Claude Dulude, MBA
Vice-président à l'exploitation
Investissement Québec
Téléphone : (514) 873-1435
Télécopieur : (514) 873-7305

claude.dulude@invest-quebec.com**Convocation**

Bonjour à tous,

Dans le cadre du projet d'acquisition de l'Abattoir Colbex par la Fédération des producteurs de bœufs du Québec (FPBQ), vous êtes conviés à une rencontre qui se tiendra mercredi le 11 mai 2005 à 14 heures à la salle 12.22 du 200, chemin Ste-Foy à Québec.

L'objectif principal de la rencontre est la présentation des états financiers des entreprises Abattoir Colbex et Produits de Viande Levinoff Ltée. par la FPBQ.

Un projet d'ordre du jour accompagne la présente convocation.

S.V.P. confirmer votre présence à M. Jean Rood, au plus tard le 5 mai, 16h

2005-05-05

courriel : jean.rood@mapaq.gouv.qc.ca

Tél.: (418) 380-2202 poste 3235

par

Julie Lafond

bureau de Jean-Yves Lavoie,
sous-ministre associé et directeur général
Transformation Alimentaire Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone: (418) 380-2136
Télécopieur: (418) 380-2171
julie.lafond@mapaq.gouv.qc.ca

2005-05-05

Rood Jean (AINV) (Québec)

À: Denis Tremblay
 Objet: RE: Rencontre du 11 mai

-----Message d'origine-----

De : Denis Tremblay [mailto:dtremblay@alliance-management.qc.ca]
 Envoyé : 6 mai, 2005 15:20
 À : Rood Jean (AINV) (Québec)
 Objet : Re: Rencontre du 11 mai

Bonjour M. Rood,

Peût-être prévoir un canon électronique pour projection.

Est-ce que je peux croire que notre engagement de confidentialité sera acceptable par tous les représentants pour débiter la rencontre sans problème?

merci.

DT

----- Message d'origine -----

De : <Jean.Rood@mapaq.gouv.qc.ca>
 À : <dtremblay@alliance-management.qc.ca>
 Envoyé : 6 mai, 2005 14:27
 Objet : Rencontre du 11 mai

>
 > Bonjour monsieur Tremblay,
 >
 > Pour la rencontre du 11 mai, avez-vous besoin d'installations ou
 > d'équipements particuliers pour la présentation ?
 >
 > Si oui, s.v.p. me l'indiquer.
 >
 > Merci
 >
 > Jean Rood
 > Conseiller en transformation alimentaire
 > Direction de l'appui à l'investissement
 > Transformation Alimentaire Québec
 > Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
 > 200, chemin Sainte-Foy, 10e étage
 > Québec (Québec) G1R 4X6
 > Tél.: (418) 380-2202 poste 3235
 > Téléc.: (418) 380-2164
 > jean.rood@mapaq.gouv.qc.ca
 >
 >

41

Rood Jean (AINV) (Québec)

À: mdessureault@upa.qc.ca
Cc: dtremblay@alliance-management.qc.ca
Objet: Rencontre avec équipe projet gouvernemental

Bonjour monsieur Dessureault,

En réponse à la demande que vous aviez adressée à monsieur Jean-Yves Lavoie concernant la tenue d'une rencontre avec l'équipe projet gouvernementale, et compte tenu des dates (5 mai ou 11 mai) et lieux (Québec ou Montréal) que vous lui aviez proposés, je vous informe que la rencontre aura lieu à Québec le 11 mai 2005 à 14 heures à la salle 12.22 du 200 Chemin Ste-Foy à Québec. Vous trouverez, joint à la présente, le projet d'ordre du jour.

Désolé pour le malentendu, nous avions cru que tout avait déjà été convenu avec vous.

Salutations,

Jean Rood

Conseiller en transformation alimentaire
Direction de l'appui à l'investissement
Transformation Alimentaire Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 10e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél.: (418) 380-2202 poste 3235
Télec.: (418) 380-2164
jean.rood@mapaq.gouv.qc.ca



Ordre du jour 11
mai 05.doc

TABLEAU DES COMPENSATIONS VERSÉES POUR LES BOVINS DE RÉFORME À LA : L'ESB

Programme		Nombre de clients	Volumes têtes	Montants compensés	Provincial
ESB 1	Bovins de réforme	3 878	10 754	3 559 455 \$	1 423 782 \$
ESB3	Bovins laitiers	8 037	434 913	23 509 879 \$	10 211 069 \$
	Bovins de boucherie	5 773	224 748	5 739 633 \$	2 295 853 \$
ESB 6 (1)	Bovins de réforme	10 000	34 500	7 600 000 \$	7 600 000 \$
				40 408 967 \$	21 530 704 \$

Note 1: Pour le programme ESB 6 présentement en cours, le nombre de clients et les volumes sont estimés.
Une demande de participation de 11,4 M\$ est en cours auprès du gouvernement fédéral pour le programme ES

MAPAQ

Direction des politiques sur la gestion des risques
le 12 mai 2005

SUITE DE

Fédéral
2 135 673 \$
13 298 810 \$
3 443 780 \$
18 878 263 \$

SB 6.

Rood Jean (AINV) (Québec)

De: Denis Tremblay [dtremblay@alliance-management.qc.ca]
Envoyé: 13 mai, 2005 10:22
À: Rood Jean (AINV) (Québec)
Cc: Dessureault, Michel; Louis Hébert
Objet: Re: Informations additionnelles.

Bonjour Jean,

Je souhaiterais plutôt vous remettre l'offre de l'institution que nous choisirons d'ici 1 à 2 semaines. Dès que ce sera confirmé, je te transmettrai le document.

Cordialement,

DT

----- Message d'origine -----

De : <Jean.Rood@mapaq.gouv.qc.ca>
À : <dtremblay@alliance-management.qc.ca>
Cc : <gilles.hains@mapaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 12 mai, 2005 14:03
Objet : Informations additionnelles.

>
> Bonjour monsieur Tremblay,
>
> Suite à notre rencontre d'hier, les membres de l'équipe projet ont
signifié
> leur intérêt à prendre connaissance des lettres d'intention (ou des
offres)
> [redacted] ont été faites par les banques [redacted]
>
> Ils souhaiteraient donc obtenir des copies de ces lettres d'intention.
>
> Alors, vous pouvez me les faire parvenir, je m'assurerais de leur
> transmettre.
>
> Pour ce qui est des questions additionnelles (s'il y en a), je vous
> reviendrai en début de semaine prochaine.
>
> Jean Rood
> Conseiller en transformation alimentaire
> Direction de l'appui à l'investissement
> Transformation Alimentaire Québec
> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
> 200, chemin Sainte-Foy, 10e étage
> Québec (Québec) G1R 4X6
> Tél.: (418) 380-2202 poste 3235
> Téléc.: (418) 380-2164
> jean.rood@mapaq.gouv.qc.ca
>
>
>

Re Informations additionnelles..txt

De: Denis Tremblay [dtremblay@alliance-management.qc.ca]

Envoyé: 13 mai, 2005 10:22

À: Rood Jean (AINV) (Québec)

Cc: Dessureault, Michel; Louis Hébert

Objet: Re: Informations additionnelles.

Bonjour Jean,

Je souhaiterais plutôt vous remettre l'offre de l'institution que nous choisirons d'ici 1 à 2 semaines. Dès que ce sera confirmé, je te transmettrai le document.

Cordialement,

DT

----- Message d'origine -----

De : <Jean.Rood@mapaq.gouv.qc.ca>

À : <dtremblay@alliance-management.qc.ca>

Cc : <gilles.hains@mapaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 mai, 2005 14:03

Objet : Informations additionnelles.

>
> Bonjour monsieur Tremblay,
>
> Suite à notre rencontre d'hier, les membres de l'équipe projet ont
signifié
> leur intérêt à prendre connaissance des lettres d'intention (ou des
offres)
> qui vous ont été faites par les banques [REDACTED]
>
> Ils souhaiteraient donc obtenir des copies de ces lettres d'intention.
>
> Alors, vous pouvez me les faire parvenir, je m'assurerais de leur
> transmettre.
>
> Pour ce qui est des questions additionnelles (s'il y en a), je vous
> reviendrai en début de semaine prochaine.
>
> Jean Rood
> Conseiller en transformation alimentaire
> Direction de l'appui à l'investissement
> Transformation Alimentaire Québec
> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
> 200, chemin Sainte-Foy, 10e étage
> Québec (Québec) G1R 4X6
> Tél.: (418) 380-2202 poste 3235
> Téléc.: (418) 380-2164
> jean.rood@mapaq.gouv.qc.ca
>
>
>

Envoyé : 13 mai, 2005 14:25

À : dominique.vignola@fadq.qc.ca; dtanguay@sgf-soquia.com;
mario.monette@mderr.gouv.qc.ca; jean-michel.dorais@finances.gouv.qc.ca;
alejandro.morales@invest-quebec.com; Gravel, Bernard
Cc : jean-yves.lavoie@mapaq.gouv.qc.ca; gilles.hains@mapaq.gouv.qc.ca
Objet : Rencontre avec les représentants de la FPBQ

Bonjour à tous,

Les représentants de la FPBQ nous ont signifié qu'il leur était impossible de nous rencontrer, tel que prévu, vendredi le 27 mai 2005.

Ils nous proposent les 2 dates suivantes:

2 juin 2005 à 10 heures à Québec

3 juin 2005 à 10 heures à Québec

S.V.P. me faire connaître vos disponibilités.

Merci

Jean Rood
Conseiller en transformation alimentaire
Direction de l'appui à l'investissement
Transformation Alimentaire Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 10e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél.: (418) 380-2202 poste 3235
Téléc.: (418) 380-2164
jean.rood@mapaq.gouv.qc.ca



**ÉQUIPE PROJET GOUVERNEMENTALE
DOSSIER COLBEX**

**Rencontre du 25 mai 2005
200 Chemin Ste-Foy
13 :30 heures**

Ordre du jour

- 1. Accueil**
- 2. Objectif de la rencontre**
Définir la position gouvernementale et convenir de la proposition qui sera présentée à la FPBQ et au ministre.
- 3. Échanges et questions relatives aux documents transmis (Gaétan Couture)**
- 4. Présentation des positions et propositions de chacun des organismes -- Discussion**
- 5. Préparation d'un mémoire conjoint au Conseil des ministres**
- 6. Étapes à venir et échéancier**

2005-05-25

Projet FPBQ Acquisition Colbex / Lévinoff

Compte rendu
Réunion tenue au 200 Chemin Ste-Foy
Québec
25 mai 2005

Dossier : Projet FPBQ : Création d'une nouvelle Société en commandite par acquisition des actifs de la Société Produits Lévinoff Ltée, Abattoir Colbex inc. et Boucherie Lévinoff.

Participaient à cette réunion :

MM. Dominique Vignola, FADQ
Dominique Tanguay, SGF / Soquia (téléphone)
Mario Monette, MDEIE
Jean-Michel Dorais, Ministère des Finances
Alejandro Morales, I.Q. (téléphone)
Bernard Gravel, AAC (téléphone)
Jean-Yves Lavoie, TRANSAQ
Gilles Hains, TRANSAQ
Jean Rood, TRANSAQ
Gaétan Couture, MAPAQ

La réunion débute à 13 :45 heures.

Après un tour de table permettant d'identifier les participants à la rencontre, monsieur Jean-Yves Lavoie énonce les objectifs de la rencontre et propose l'ordre du jour suivant :

1. Accueil
2. Objectif de la rencontre
Définir la position gouvernementale et convenir de la proposition qui sera présentée à la FPBQ et au ministre.
3. Échanges et questions relatives aux documents transmis (Gaétan Couture)
4. Présentation des positions et propositions de chacun des organismes - Discussion
5. Préparation d'un mémoire conjoint au Conseil des ministres
6. Étapes à venir et échéanciers.

Tous sont d'accord avec l'ordre du jour.

Définition de la position gouvernementale

Monsieur Lavoie indique aux participants que, depuis notre dernière rencontre, les représentants de la FPBQ ont eu des échanges avec le ministre Vallières. Il souligne que la rencontre du 3 juin 2005 avec les représentants de la Fédération sera uniquement à caractère technique (présentation d'une proposition de financement et échanges) et qu'il n'est pas question, à cette étape, d'entreprendre des négociations avec la FPBQ. Nous pouvons déjà prévoir qu'à la suite de cette rencontre, la Fédération rencontrera le ministre Vallières. L'étape suivante consistera donc en la préparation d'un mémoire conjoint au Conseil des ministres. Le mémoire pourrait être signé par les ministres Vallières, Béchard et Audet. Finalement, monsieur Lavoie indique l'importance de connaître rapidement la position du gouvernement fédéral dans le dossier.

Les propositions seront mises sur papier. Jean Rood, en collaboration avec Alejandro Morales, ont été mandatés pour faire la synthèse des discussions de la présente réunion et pour élaborer un projet de mémoire (article 28 de la Loi sur l'investissement Québec).

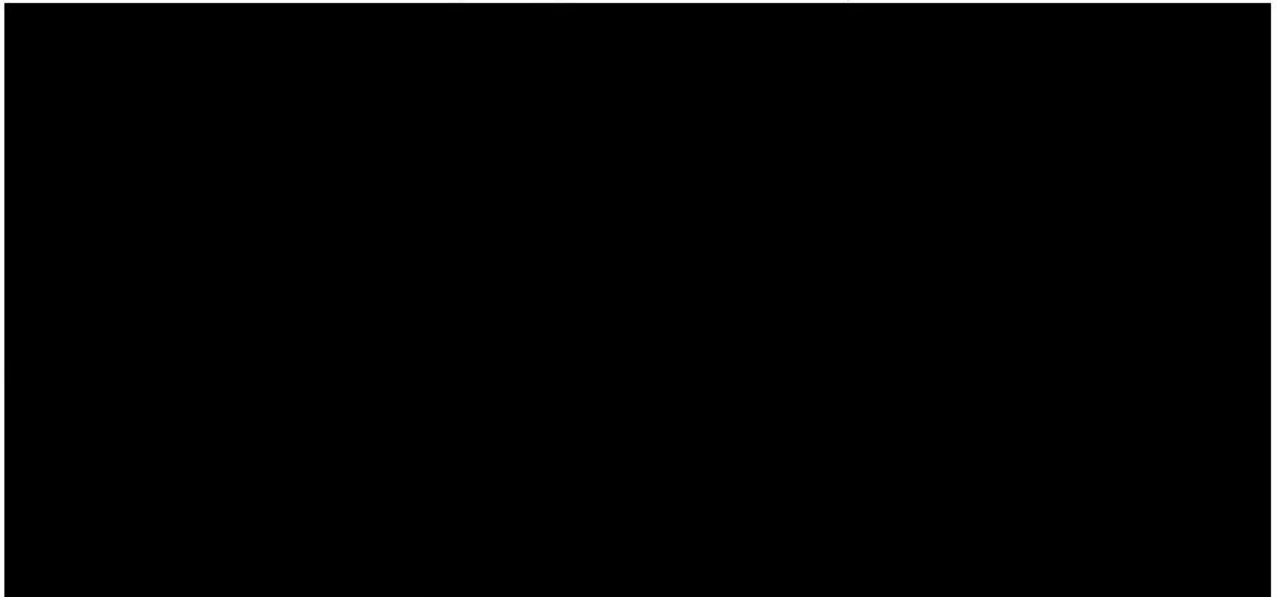
Coût d'une non-intervention (échanges sur les documents transmis antérieurement)

Gaétan Couture fait une brève présentation des scénarios transmis et répond aux interrogations soulevées.

Monsieur Lavoie souligne que l'argument économique soulevé par cette étude de monsieur Couture constituera un élément important dans la défense et la justification du dossier.

Présentation des positions et propositions de chacun des organismes

- Agriculture et agroalimentaire Canada



- **Investissement Québec**

Après avoir fait le tour des programmes administrés par l'organisme, aucun d'eux ne permet une intervention dans le financement des actifs visés par le projet alors qu'il s'agit essentiellement d'une transaction visant le changement d'actionnaires.

Au niveau du financement du crédit d'exploitation (fonds de roulement), les possibilités sont également limitées chez Investissement Québec. Actuellement les interventions de l'organisme, visant à garantir les marges de crédit, visent surtout à supporter les activités d'exportation. Toutefois, il est fréquent que, pour des raisons pratiques, soit garanti le total de la marge de crédit requise par l'entreprise (marché local et à l'exportation). Le seul financement de la marge de crédit d'une entreprise opérant sur le seul marché québécois n'est habituellement pas considéré.

Le représentant de l'organisme souligne l'évolution du dossier et des demandes de la FPBQ vers un meilleur partage du risque. On ne croit pas qu'il soit pertinent d'accorder une subvention dans le cadre de ce projet alors qu'on pourrait offrir un prêt sans intérêt avec modalités avantageuses de remboursement.

Comme l'un des arguments de la FPBQ pour justifier une intervention gouvernementale dans le projet est de limiter les interventions gouvernementales futures aux producteurs, on recommande d'assujettir l'aide à la condition essentielle suivante :

Toute aide financière accordée pour la réalisation du présent projet sera prise en compte et déduite des aides supplémentaires qui pourraient être réclamées pour les bovins laitiers dans le cadre des programmes existants ou à venir.

- **Ministère des Finances**

Pas de programmes d'aide au Ministère.

On ne croit pas pertinent d'accorder une subvention de 19 M \$.

On propose un réel partage du risque qui pourrait se traduire de la façon suivante :

Un prêt sans intérêt de 19 M \$ (partagé entre le fédéral et le provincial dans des proportions à établir).

Le prêt serait remboursable sur une période maximale de 10 ans. Les remboursements pourraient être établies en fonction de la levée ou non de l'embargo et tenir compte des performances financières de l'entreprise. Les remboursements seraient déterminés en fonction d'un % des bénéfices nets annuels excédentaires à 19 M \$ (coût des aides allouées aux producteurs).

Le % des bénéfices nets pourrait être supérieur pendant la durée du moratoire.

Si le moratoire est levée, on pourrait considérer des modalités de remboursement différentes qui pourraient prendre en considération le maintien, au delà de la période de trois ans, du prélevé de 20 \$ sur chaque animal abattu.

- **Financière agricole du Québec (FADQ)**

L'organisme offre des garanties de prêt (prêt maximum de 2 M \$). L'intervention pourrait donc se faire au niveau du prêt de 25 M \$ sur lequel les promoteurs nous ont déjà indiqué ne pas avoir besoin de garantie. L'organisme n'envisage pas la possibilité d'aller dans une intervention spéciale de plus de 2 M \$.

Au niveau du capital de risque, l'intervention maximum est de 1.2 M \$. À ce chapitre, la position de la FPBQ est claire et on n'a pas jugé bon d'aller plus avant à ce chapitre.

Advenant que le fédéral accorde une certaine flexibilité dans l'administration du programme ESB 6, on pourrait envisager la possibilité de relayer une partie des montants alloués au financement du projet.

TRANSAQ

Actuellement aucun programme.

Monsieur Lavoie indique toutefois qu'afin de démontrer la volonté du MAPAQ à apporter une solution durable à cette problématique d'industrie, TRANSAQ et la Financière agricole examineront toutes les possibilités d'intervention fussent-elles de moindre envergure.

- **Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation**

Pas de programme pour intervenir dans ce projet.

D'accord avec l'approche préconisée par le Ministère des Finances.

Importance de trouver un moyen de rembourser la valeur nominale sur 10 ans.

Remboursement en fonction des rendements.

- **Société générale de financement du Québec – groupe SOQUIA**

Les interventions de l'organisme se font sous forme de capital de risque ou de débentures. Le rendement habituel sur les débentures est de l'ordre de 15 %.

Si l'entreprise bénéficie d'un prêt sans intérêt de la part du gouvernement, l'offre de la SGF devient non compétitive.

Si des débentures devaient être offertes aux promoteurs pour compléter le financement, on exigerait alors un remboursement rapide qui n'excéderait pas 5 ans.

Une intervention de l'organisme dans le projet nécessiterait une réouverture du protocole d'entente actuellement conclu entre les partenaires et une présence significative au Conseil d'administration de l'entreprise.

Autres points

Envisager la possibilité d'obtenir au moins un poste d'observateur au sein du conseil d'administration de l'entreprise afin de s'assurer du respect de nos conditions en échange d'une intervention sous quelle que forme que ce soit.

On demande à Dominique Tanguay de transmettre à Jean Rood la liste des principaux irritants du protocole d'entente signé par la FPBQ.

Bernard Gravel demande si un plan est actuellement à l'étude [REDACTED]. Monsieur Lavoie parle des derniers entretiens avec les représentants [REDACTED] et indique aux participants que nous leur transmettrons les données fournies par les promoteurs à cet égard.

Les étapes à venir

Mardi 31 mai 2005 : Transmettre pour approbation et commentaires la proposition qui sera faite à la FPBQ.

Vendredi 3 juin 2005 : Rencontre des représentants de la FPBQ pour leur faire part du projet d'appui gouvernemental.

La réunion se termine à 16 :00 heures.

Jean Rood
Conseiller industriel
2005-05-26

Projet FPBQ Acquisition Colbex / Lévinoff

Compte rendu
Réunion tenue au 200 Chemin Ste-Foy
Québec
25 mai 2005

ACC

Participaient à cette réunion :

MM. Dominique Vignola, FADQ
Dominique Tanguay, SGF / Soquia (téléphone)
Mario Monette, MDEIE
Jean-Michel Dorais, Ministère des Finances
Alejandro Morales, I.Q. (téléphone)
Bernard Gravel, AAC (téléphone)
Jean-Yves Lavoie, TRANSAQ
Gilles Hains, TRANSAQ
Jean Rood, TRANSAQ
Gaétan Couture, MAPAQ

La réunion débute à 13 :45 heures.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil
2. Objectif de la rencontre
Définir la position gouvernementale et convenir de la proposition qui sera présentée à la FPBQ et au ministre.
3. Échanges et questions relatives aux documents transmis (Gaétan Couture)
4. Présentation des positions et propositions de chacun des organismes - Discussion
5. Préparation d'un mémoire conjoint au Conseil des ministres
6. Étapes à venir et échéanciers.

Définition de la position gouvernementale

- Depuis la dernière rencontre, les représentants de la FPBQ ont eu des échanges avec le ministre Vallières.
- La rencontre du 3 juin 2005 avec les représentants de la Fédération sera davantage une rencontre d'ordre technique (présentation d'une proposition de financement et échanges) et qu'il n'est pas question, à cette étape, d'entreprendre des négociations avec la FPBQ.
- Nous pouvons déjà prévoir qu'à la suite de cette rencontre, la Fédération rencontrera le ministre Vallières pour débiter les négociations d'ordre politique.
- L'étape suivante consistera donc en la préparation d'un mémoire conjoint (MAPAQ, MDEIE, MFQ) au Conseil des ministres.
- Il devient urgent (et important) de connaître la position du gouvernement fédéral dans ce dossier.

Les propositions seront mises sur papier. Jean Rood, en collaboration avec Alejandro Morales, ont été mandatés pour faire la synthèse des discussions de la présente réunion.

Coût d'une non-intervention (échanges sur les documents transmis antérieurement)

Brève présentation des scénarios transmis et réponse aux interrogations soulevées.

L'argument économique soulevé par cette étude constituera un élément important dans la défense et la justification du dossier :

- Compte tenu que les profits des opérations de l'abattoir pourront, après son acquisition, être redistribués aux producteurs actionnaires, le gouvernement réalisera donc des économies sur les programmes de secours aux producteurs qui ont été mis en place ou qui auraient pu l'être

suite au maintien de la fermeture des frontières aux animaux de plus de trente mois. (Le montant total des mesures d'aides susceptibles d'être revendiquées annuellement par les producteurs pourraient varier entre 26 M \$ et 39 M \$, ce qui représenterait pour le Québec (participation 40 %) un coût variant entre 11 M \$ et 16 M \$).

- L'intérêt des producteurs est avant tout d'assurer le paiement d'un prix équitable pour leurs bêtes (0,42 \$ / la livre). Suite à l'engagement de madame Gauthier, le coût estimé de cette mesure est de 19 M \$, coût à être partagé entre le gouvernement fédéral et le Québec. Cet engagement est à l'origine du chiffre de subvention au montant de 19 M \$ prévu au montage financier du projet. Cette subvention remplacerait toute aide ultérieure au soutien au prix d'achat.

Présentation des positions et propositions de chacun des organismes

Agriculture et agroalimentaire Canada

- Le présent projet n'est pas admissible dans le cadre du programme de garantie sur perte offert par le fédéral car il ne rencontre pas l'objectif principal d'augmenter les capacités d'abattage. Il n'est pas non plus admissible aux mesures administrées par Développement Économique Canada qui n'admet pas l'acquisition d'une entreprise.
- Les probabilités de mise en place d'un nouveau programme ESB d'ici le 1^{er} septembre 2005 sont quasi nulles. Toutefois, les représentants fédéraux ont déjà indiqué à la FPBQ qu'advenant la mise en place d'un nouveau programme, ils feraient preuve de la flexibilité nécessaire pour financer une portion de son investissement.

Seule une intervention politique dans le dossier permettrait une implication du gouvernement fédéral dans le projet. La possibilité d'élections prochaines s'ajoute à cette problématique.

Investissement Québec

- Après avoir fait le tour des programmes administrés par l'organisme, aucun d'eux ne permet une intervention dans le financement des actifs visés par le projet alors qu'il s'agit essentiellement d'une transaction visant le changement d'actionnaires.
- Au niveau du financement du crédit d'exploitation (marge de crédit), les possibilités sont également limitées chez Investissement Québec. Actuellement les interventions de l'organisme, visant à garantir les marges de crédit, visent surtout à supporter les activités d'exportation. Toutefois, il est fréquent que, pour des raisons pratiques, soit garanti le total de la marge de crédit requise par l'entreprise (marché local et à l'exportation). Le seul financement de la marge de crédit d'une entreprise opérant sur le seul marché québécois n'est pas considéré.
- Le représentant de l'organisme souligne l'évolution du dossier et des demandes de la FPBQ vers un meilleur partage du risque. On ne croit pas qu'il soit pertinent d'accorder une subvention dans le cadre de ce projet alors qu'on pourrait offrir un prêt ou un prêt sans intérêt avec modalités avantageuses de remboursement. Il souligne également que le gouvernement fédéral devrait faire sa part dans le financement du projet.
- Investissement Québec peut se faire confier un mandat (article 28 de la Loi sur Investissement Québec) qui serait initié par le MAPAQ. Un support serait accordé au MAPAQ afin d'identifier les meilleures façons d'intervenir et gérer le mandat.
- Comme l'un des arguments de la FPBQ pour justifier une intervention gouvernementale dans le projet est de limiter les interventions gouvernementales futures aux producteurs, on recommande d'assujettir l'aide à la condition essentielle suivante :

« Toute aide financière accordée pour la réalisation du présent projet sera prise en compte et déduite des aides supplémentaires qui pourraient être réclamées pour les bovins laitiers dans le cadre des programmes existants ou à venir ».

Ministère des Finances

- Il n'existe pas de programmes d'aide à ce ministère. Par ailleurs, on ne croit pas pertinent d'accorder une subvention de 19 M \$. On propose à la place un réel partage du risque qui pourrait se traduire de la façon suivante :

Un prêt de 19 M \$ (partagé entre le fédéral et le provincial dans des proportions à établir), remboursable sur une période maximale de 10 ans.

Les remboursements pourraient être modulés selon la levée ou la non-levée de l'embargo et tenant compte des performances financières de l'entreprise.

Les remboursements seraient déterminés en fonction d'une part des bénéfices nets annuels qui excéderaient les premiers 19 M \$ qui seraient distribués aux producteurs propriétaires (re. : programme de soutien du prix).

Si le moratoire est levée, on pourrait considérer des modalités de remboursement différentes qui pourraient prendre en considération le maintien, au delà de la période de trois ans, du prélevé de 20 \$ sur chaque animal abattu.

Financière agricole du Québec (FADQ)

- L'organisme offre des garanties de prêt (maximum 2 M \$). L'intervention de la FAQ ne pourrait donc se faire qu'au niveau du prêt de 25 M \$ sur lequel les promoteurs nous ont déjà indiqué ne pas avoir besoin de garantie. L'organisme n'envisage pas la possibilité d'aller dans une intervention spéciale de plus de 2 M \$.
- Au niveau du capital de risque, l'intervention maximum est de 1.2 M \$. À ce chapitre, la position de la FPBQ est claire et on n'a pas jugé bon d'aller plus avant à ce chapitre.
- Advenant que le fédéral accorde une certaine flexibilité dans l'administration du programme ESB 6, on pourrait envisager la possibilité de relayer une partie des montants alloués au financement du projet.

TRANSAQ

- Actuellement aucun programme. Toutefois, afin de démontrer la volonté du MAPAQ à apporter une solution durable à cette problématique d'industrie, TRANSAQ et la Financière agricole examineront toutes les possibilités d'intervention, fussent-elles de moindre envergure.

Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation

- Pas de programme mais d'accord avec l'approche préconisée par le Ministère des Finances et il importe que soit remboursée la valeur nominale sur une période maximale de 10 ans. Une modalité de remboursement en fonction des rendements est préconisée.

Société générale de financement du Québec – groupe SOQUIA

- Les interventions de l'organisme se font sous forme de capital de risque ou de débentures. Le rendement habituel sur les débentures est de l'ordre de 15 %. Selon le taux d'intérêt du prêt qui sera proposé, la proposition de SGF groupe Soquia sera très peu, voire non-compétitive.
- Si des débentures devaient être offertes aux promoteurs pour compléter le financement, on exigerait alors un remboursement rapide qui n'excéderait pas 5 ans.
- Par ailleurs, une intervention de l'organisme dans le projet nécessiterait une réouverture du protocole d'entente actuellement conclu entre les partenaires et une présence significative au Conseil d'administration de l'entreprise.

Autres éléments de l'entente

- Envisager la possibilité d'obtenir au moins un poste d'observateur au sein du conseil d'administration de l'entreprise afin de s'assurer du respect de nos conditions en échange d'une intervention sous quelle que forme que ce soit..

Autres sujets

On demande à Dominique Tanguay de transmettre à Jean Rood la liste des principaux irritants du protocole d'entente signé par la FPBQ.

Bernard Gravel demande si un plan est actuellement à l'étude [REDACTED]. Monsieur Lavoie parle des derniers entretiens avec les représentants [REDACTED] et indique aux participants que nous leur transmettrons les données fournies par les promoteurs à cet égard.

Les étapes à venir

Mardi 31 mai 2005 : Transmettre pour approbation et commentaires la proposition qui sera faite à la FPBQ.

Vendredi 3 juin 2005 : Rencontre des représentants de la FPBQ pour leur faire part du projet d'appui gouvernemental.

La réunion se termine à 16 :00 heures.

N.B. : Vous trouverez en annexe la 1^{ère} proposition gouvernementale à la FPBQ.

Jean Rood,
TRANSAQ

Collaboration : Alejandro Morales, Investissement Québec

2005-06-02

Projet FPBQ Acquisition Colbex / Lévinoff

Compte rendu
Réunion tenue au 200 Chemin Ste-Foy
Québec
3 juin 2005

Dossier : Projet FPBQ : Création d'une nouvelle Société en commandite par acquisition des actifs de la Société Produits Levinoff Ltée, Abattoir Colbex inc. et Boucherie Levinoff.

Participaient à cette réunion :

MM. Dominique Vignola, FADQ
Dominique Tanguay, SGF / Soquia (téléphone)
Mario Monette, MDEIE
Jean-Michel Dorais, Ministère des Finances
Alejandro Morales, I.Q. (téléphone)
Bernard Gravel, AAC (téléphone)
Jean-Yves Lavoie, TRANSAQ
Gilles Hains, TRANSAQ
Jean Rood, TRANSAQ
Michel Dessureault, FPBQ
Louis Hébert, FPBQ
Omer Bouchard, FPBQ
Denis Tremblay, Alliance management

Acc

La réunion débute à 10 :00 heures.

Après un tour de table permettant d'identifier les participants à la rencontre, monsieur Jean-Yves Lavoie énonce les objectifs de la rencontre et propose l'ordre du jour suivant :

1. Accueil
2. Objectif de la rencontre : Présentation des grandes lignes de la proposition éventuelle qui pourra être faite à la FPBQ.
3. Discussions, échanges
4. Étapes à venir et échéancier

Tous sont d'accord avec l'ordre du jour.

D'entrée de jeux, monsieur Lavoie spécifie que la présente rencontre vise à établir les grandes lignes d'une proposition éventuelle qui pourrait être faite à la FPBQ. Il indique que le groupe de travail n'a pas reçu le mandat de faire une offre formelle, ni d'entreprendre une négociation. Il souligne que les paramètres de cette « proposition » vont au delà des programmes normés et est donc sujette à l'approbation du Conseil des ministres. Une période d'échange et des temps d'arrêt sont prévus afin d'analyser et réagir au document. À ce stade, il est important de s'entendre sur les principes et non sur le détail des calculs.

La proposition suivante est soumise :

Besoins

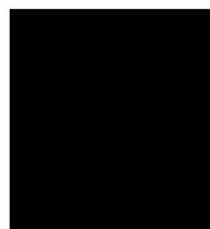
Acquisition des actifs

Fonds de roulement



Sources

Mise de fonds
des producteurs
Emprunt l.t.
Emprunt c.t.
Aide financière



Principes :

- Nécessité d'un partage de risques entre les producteurs et les gouvernements
- Respect des attentes des producteurs sur l'obtention d'un juste prix pour leurs vaches de réforme (0.42 \$ / lb)
- Assurer la pérennité des opérations de l'abattoir et permettre son développement
- Possibilité d'introduire des modalités de remboursement selon le maintien ou non de la fermeture des frontières américaines aux bovins de plus de trente mois.

Proposition :

Prêt au montant de 19 M \$, portant intérêt à compter de la quatrième année et comportant des modalités de remboursement suivantes :

- Capital remboursable sur une période maximale de 7 ans.
- Intérêts à compter de la quatrième année au taux variable d'Investissement Québec sur les marchés financiers (moyenne du taux de base de 5 grandes banques, majorée de 1,5 % -- aujourd'hui ce taux est établi à 5,75 %)
- Le remboursement en capital équivaudra à 40 % des bénéfices nets qui dépassent 19 M \$.
- S'il y a réouverture des frontières, le remboursement annuel en capital exigé sera le moindre de 3 M \$ ou 40 % des bénéfices nets de l'entreprise.

Conditions exigées :

- Toute aide financière accordée par le gouvernement fédéral devra être utilisée en priorité au remboursement du présent prêt.
- Advenant que les producteurs de bovins de réforme bénéficient d'éventuels programmes d'aide au soutien des prix, l'aide consentie pour ce projet d'acquisition sera prise en compte.

¹ Financé par un prélevé de 20 \$/tête pendant 3 ans (100 000 vaches/an X 20 \$ X 3 ans)

² Déjà offert par [redacted] sans demande de garantie gouvernementale.

On indique que la gestion de cette offre éventuelle serait sous la responsabilité d'Investissement Québec.

Un temps d'arrêt est accordé aux représentants de la FPBQ et à leur consultant afin d'analyser et de réagir au document présenté.

Premières réactions de la FPBQ :

La proposition devrait être amendée, certains aménagements devraient y être apportées.

Les gouvernements se retirent totalement en refilant la charge aux producteurs.

En 2005, le coût du support aux producteurs du Québec, consécutif à la crise de l'ESB, est estimé à 35 M \$.

Le prix de 0.42 \$, considéré comme prix minimum, doit tenir compte du prix américain et des frais à la frontière.

Pour une meilleure compréhension, certains éléments techniques de la proposition devront être éclaircies.

Les 3 principaux points :

Le 3^{ème} élément de la proposition stipule que « Le remboursement en capital équivaldra à 40 % des bénéfices nets qui dépassent 19 M \$ ». On demande de préciser les modalités de déclenchement du remboursement. Lorsque l'on parle de bénéfices nets, de quels bénéfices s'agit-il ? Parle-t-on des bénéfices de la Société en commandite ou des bénéfices réalisés par la FPBQ en tant que créancier de la Société en commandite ?

Au niveau des conditions exigées, on indique que « Toute aide accordée par le gouvernement fédéral devra être utilisée en priorité au remboursement du présent prêt ». On demande de spécifier le bénéficiaire de ces aides et le ou les programmes spécifiquement visés. Est-ce que ce sont les aides accordées à la FPBQ ou aux producteurs, et de quelle nature sont ces aides ?

L'autre condition lie la présente intervention aux éventuels programmes d'aide au soutien des prix aux producteurs. Selon la FPBQ, il est non pertinent de lier les producteurs individuellement. On précise que ce ne sont pas les producteurs de bovin qui sont actionnaires de la Société en commandite. On demande donc de préciser qui est visé par cette condition (FPBQ, les producteurs, autres).

Un nouveau temps d'arrêt est signifié pour permettre aux représentants gouvernementaux d'établir un plan de match.

Le représentant d'Investissement Québec propose de préparer un projet de lettre d'intention qui sera soumise à l'ensemble des membres de l'équipe projet. Il est bien entendu que cette offre sera sujette à l'approbation du Conseil des ministres.

Le représentant du gouvernement fédéral s'engage à fournir, dès lundi le 6 juin 2005, l'information ciblant l'aide directement visée par l'élément 3 de la proposition.

Les membres de l'équipe travailleront également sur une « simulation » permettant de préciser certaines modalités de la proposition et de répondre aux interrogations soulevées.

Les étapes à venir

- Mardi 7 juin 2005 : Soumettre aux membres de l'équipe la « simulation » qui sera présentée et discutée avec Denis Tremblay (Alliance Management)
- Jeudi 9 juin 2005 : Rencontre des représentants de l'équipe projet avec Denis Tremblay, présentation de la « simulation » et réponse aux interrogations soulevées lors de la rencontre du 3 juin.
- Lundi 13 juin 2005 : Dépôt du projet de lettre d'intention aux membres de l'équipe projet.
- Mardi 14 juin 2005 : Lettre d'intention expédiée à la FPBQ.

Avant de quitter, monsieur Dessureault remet, tel que demandé par les membres de l'équipe, copie de l'offre de financement de la [REDACTED] ainsi que les ententes de confidentialité signées le 1 avril 2005 par messieurs Tanguay, Dorais et Morales.

La réunion se termine à 12 :00 heures.

Jean Rood
Conseiller industriel
2005-06-06



Direction de l'appui à l'investissement

**Équipe projet gouvernementale
Dossier Colbex**

**Rencontre du 3 juin 2005
200 Chemin Ste-Foy
10 :00 heures**

Ordre du jour

- 1. Accueil**
- 2. Objectif de la rencontre :** Présentation de la proposition gouvernementale à la FPBQ.
- 3. Discussions, échanges**
- 4. Étapes à venir et échéancier**

2005-06-03

Acquisition de l'abattoir Colbex par la FPBQ

Besoins

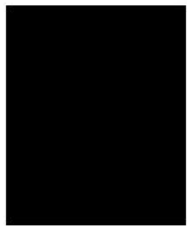
Acquisition des actifs

Fonds de roulement



Sources

Mise de fonds
des producteurs
Emprunt I.t.
Emprunt c.t.
Aide financière



Aee



Principes :

- Nécessité d'un partage de risques entre les producteurs et les gouvernements
- Respect des attentes des producteurs sur l'obtention d'un juste prix pour leurs vaches de réforme (0.42 \$ / lb)
- Assurer la pérennité des opérations de l'abattoir et permettre son développement
- Possibilité d'introduire des modalités de remboursement selon le maintien ou non de la fermeture des frontières américaines aux bovins de plus de trente mois.

Proposition :

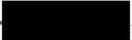
Prêt au montant de 19 M \$, portant intérêt à compter de la quatrième année et comportant les modalités de remboursement suivantes :

- Capital remboursable sur une période maximale de 7 ans.
- Intérêts à compter de la quatrième année au taux variable d'Investissement Québec sur les marchés financiers (moyenne du taux de base de 5 grandes banques, majorée de 1,5 % -- aujourd'hui ce taux est établi à 5,75 %)
- Le remboursement en capital équivaudra à 40 % des bénéfices nets qui dépassent 19 M \$.
- S'il y a réouverture des frontières, le remboursement annuel en capital exigé sera le moindre de 3 M \$ ou 40 % des bénéfices nets de l'entreprise.

Conditions exigées :

- Toute aide financière accordée par le gouvernement fédéral devra être utilisée en priorité au remboursement du présent prêt.
- Advenant que les producteurs de bovins de réforme bénéficient d'éventuels programmes d'aide au soutien des prix, l'aide consentie pour ce projet d'acquisition sera prise en compte.

¹ Financé par un prélevé de 20 \$/tête pendant 3 ans (100 000 vaches/an X 20 \$ X 3 ans)

² Déjà offert par  sans demande de garantie gouvernementale.



NOTE D'INFORMATION

DESTINATAIRE : Gilles Bourget

EXPÉDITEUR : Jean Rood

DATE : 2005-08-02

OBJET : Programmes d'intervention ESB
Dossier Colbex

Tel que demandé, j'ai vérifié auprès de Michel Bonneau et Michel Meunier, la provenance des crédits ayant servi à défrayer les coûts des divers programmes d'aide ESB.

Les sommes provenant du fédéral étaient transférés au MAPAQ. L'administration des programmes destinés aux producteurs était faite par la Financière agricole du Québec. Dans le cadre du ESB 1, un volet du programme était destiné aux transformateurs et c'est le MAPAQ qui en a assuré l'administration.

Quant aux budgets nécessaires pour défrayer la participation du Québec à ces programmes, ils provenaient majoritairement de crédits additionnels alloués au MAPAQ et non des crédits du ministère.

ESB – Programmes d'intervention**NOTE D'INFORMATION****État de situation et contexte**

En réponse à la situation critique que connaît le secteur bovin depuis le 20 mai 2003, six programmes d'intervention distincts ont été mis en place au Québec.

- **Phase 1 – Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB (fédéral-provincial) – juillet 2003**

Au Québec, le premier programme d'aide a permis au secteur bovin et autres ruminants de recevoir 57,4 M\$ d'aide directe réparti en deux volets, soit 53 M\$ pour le volet d'aide à l'abattage et 3,6 M\$ pour le volet d'aide aux transformateurs (0,8 M\$ pour l'administration du programme). Environ 5 600 entreprises ont bénéficié de cette aide couvrant environ 159 000 têtes.

Le programme visait à accorder des liquidités aux entreprises bovines et d'autres ruminants pour les aider à compenser l'écart entre les prix de marché en vigueur et un prix de référence hebdomadaire (volet 1) et à compenser la baisse de valeur des produits de bœuf en stock et à offrir des prix plus élevés pour les animaux achetés (volet 2).

- **Phase 2 – Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB (provincial) – octobre 2003**

Un montant de 10 M\$ a été alloué pour la deuxième phase d'intervention destinée spécifiquement aux producteurs et productrices de bouvillons d'abattage et de semi-finition. Environ 570 entreprises distinctes ont bénéficié de l'aide pour près de 80 000 têtes. Ce programme s'inscrivait dans la poursuite de la phase 1 afin d'offrir une aide financière pour contrer la baisse du prix sur le marché pour les bouvillons d'abattage.

- **Phase 3 – Programme de soutien des producteurs pour les animaux de réforme à la suite de l'ESB (fédéral et provincial) – novembre 2003**

La phase 3 des interventions visait à compenser la baisse de prix des animaux de réforme sur le marché et à assurer un approvisionnement ordonné des abattoirs. Le programme du Québec, qui a permis l'octroi d'un montant de 13,3 M\$, était complémentaire au programme fédéral qui a versé 19,2 M\$ aux entreprises du Québec (dont 0,8 M\$ en administration). Pour ces deux programmes, 115 000 têtes ont été couvertes auprès de 15 200 entreprises pour un montant total de 31,7 M\$.

Programme fédéral : Montant forfaitaire de 192 \$ par animal de réforme en inventaire au 1^{er} septembre 2003 en considérant un taux de réforme de 8 % (boucherie) et 16 % (lait).

Programme provincial : Montant forfaitaire de 128 \$ par animal de réforme en inventaire au 1^{er} septembre 2003 en considérant un taux de réforme de 8 % (boucherie) et une bonification du taux de réforme de 1 % pour le secteur laitier (au lieu de 4 % prévu).

- **Phase 4 – Programme d'aide transitoire à l'industrie (programme fédéral) – décembre 2003**

Le programme d'aide transitoire à l'industrie a permis le versement d'un paiement direct aux éleveurs de bovins et d'autres ruminants, ainsi que des paiements généraux qui faciliteront la transition du secteur vers les nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise. Au Québec, 65 M\$ ont été versés aux 14 500 entreprises inscrites pour l'aide directe.

Ce programme offrait un montant forfaitaire par animal de remplacement (16 \$/tête à 80 \$/tête) en inventaire au 23 décembre 2003, soit la date de la découverte de l'animal atteint d'ESB aux États-Unis et visait à atténuer les pertes de revenus et les répercussions attribuables à l'ESB.

- **Phases 1 à 4**

Aux termes des quatre premiers programmes mis en place, 164,3 M\$ ont été versés à l'industrie bovine du Québec, soit environ 160,7 M\$ en compensation aux 16 450 entreprises inscrites (9 800 \$ par entreprise en moyenne) et 3,6 M\$ aux usines de transformation (20 entreprises).

- **Phase 5 – Stratégie de repositionnement de l'industrie dans le sillage de l'ESB : retrait des bouvillons d'abattage, des veaux d'embouche et gestion des animaux âgés – septembre 2004**

Dans le contexte où la frontière demeurait fermée aux bovins sur pied et que l'approvisionnement en bovins engraisés dépassait la capacité d'abattage et exerçait une pression à la baisse sur les prix, le gouvernement fédéral a instauré, en septembre 2004, une stratégie pour repositionner l'industrie canadienne des animaux d'élevage en trois volets, soit :

- le volet « Retrait obligatoire de bovins engraisés », consistant en un paiement versé aux producteurs afin qu'ils retirent des bovins admissibles pour une période de 90 à 120 jours.
- le volet « Retrait obligatoire de veaux d'engraissement », consistant en un paiement fixe pouvant atteindre 200 \$ par tête, versé aux producteurs afin qu'ils retirent des veaux d'engraissement admissibles jusqu'au 1^{er} octobre 2005 ou au 1^{er} janvier 2006;
- le volet « Gestion des animaux plus âgés », consistant en un paiement pouvant atteindre 150 \$ par tête, versé aux producteurs et un montant pouvant atteindre 270 \$ par tête pour le transport, la collecte, l'euthanasie, la disposition et des activités connexes. Le Québec n'a pas adhéré à ce volet; seulement le Manitoba et l'Ontario y ont adhéré.

Ce programme est à coût partagé avec les provinces. Avec l'annonce de la réouverture prochaine des frontières aux bovins de moins de trente mois, les volets pour le bouvillon et le veau d'embouche prendront fin le jour où les animaux traverseront à nouveau la frontière.

La contribution fédérale initialement prévue au programme est de 4,3 M\$ pour les bouvillons (2,9 M\$ du Québec) et 8,0 M\$ pour les veaux d'embouche (5,3 M\$ du Québec) pour un montant total de 20,5 M\$.

- **Phase 6 – Programme temporaire d'aide financière destiné aux producteurs pour les animaux de réforme – janvier 2005**

L'instauration d'un prix plancher de 0,42 \$/livre de poids vivant pour les animaux de réforme a mené, en décembre dernier, à des pourparlers pour l'acquisition du principal abattoir de l'Est du pays par la Fédération des producteurs de bovins du Québec.

Le MAPAQ a proposé un programme qui vise à compenser l'écart de prix entre le prix offert par l'abattoir et le prix plancher, et ce, au cours de la période se terminant le 31 août 2005. Ce programme est entré en vigueur le 6 avril dernier.

Un montant de 7,6 M\$ a été alloué par le gouvernement du Québec et les négociations se poursuivent avec le gouvernement fédéral pour obtenir une contribution de 11,4 M\$. À ce jour, plus de 9 700 têtes ont été compensées pour un montant de 2,195 M\$, soit

28 % du nombre total de transactions qui pourront être compensées avec le budget disponible (34 500 têtes),

• Phase 7 – Programme de paiement relatif au revenu agricole

Le Programme de paiement relatif au revenu agricole (PPRA) annoncé par le ministre fédéral le 29 mars 2005 et totalisant 996,5 M\$, comporte deux volets :

- une aide générale de 841,5 M\$ versée aux agriculteurs canadiens aux prises avec des difficultés financières;
- des paiements versés aux éleveurs de bovins et de ruminants pour un total de 155 M\$.

Le financement de ce programme provient exclusivement du gouvernement fédéral. Toutefois, le ministre fédéral a invité les provinces à contribuer sur la base du partage 60 / 40.

Volet 1 : Aide générale (841,5 M\$) (Québec 90 M\$)

Les paiements généraux seront fondés sur la même formule que celle utilisée pour les paiements du volet d'aide générale du Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI) annoncé en mars 2004.

Les premières estimations indiquent que le Québec pourrait recevoir un montant de 90 M\$ pour ce volet, dont un montant estimé à 84 M\$ qui pourrait être versé à la FADQ pour les producteurs inscrits à l'ASRA (63 M\$) et au CSRA (21 M\$). L'impact budgétaire pour la FADQ est estimé à 42 M\$, étant donné le partage des primes, à raison du 2/3 pour la FADQ et du 1/3 pour les producteurs. Les producteurs inscrits à l'ASRA devraient obtenir une baisse de leur prime.

Volet 2: Programme d'indemnisation pour les bovins (155 M\$) (Québec 16,7 M\$)

Les producteurs de bovins et d'autres ruminants ont droit à un paiement forfaitaire basé sur l'inventaire de leurs troupeaux au 23 décembre 2003 tout comme c'était le cas dans le volet « paiement concernant le bétail » du programme PATI. Le montant maximal par tête accordé aux producteurs d'autres ruminants s'établit comme suit : bovins (excluant les animaux de réforme) – 19 \$, moutons et chèvres – 14 \$, bisons – 68 \$, wapiti – 34 \$, cerf – 17 \$. Les premières estimations indiquent que le Québec recevrait un montant de 16,7 M\$ pour ce volet. De ce montant, les producteurs laitiers et de bovins de boucherie recevraient 9,2 M\$.

En considérant l'ensemble des mesures d'aide (ESB1 à ESB 7), c'est un montant de 210,4 M\$ qui a été alloué à l'industrie bovine du Québec pour contrer la crise de l'ESB.

Préparé par : Direction des politiques sur la gestion des risques
(Gaétan Couture / Hélène Brassard)

T:\DSRA\ESB - Vache folle\PHASE 7\Rencontres fédérales-provinciales\Conférence annuelle des ministres - 5, 6 et 7 juillet\Programmes ESB - sommaire.doc



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACQUISITION DE L'ABATTOIR COLBEX-LEVINOFF

La Régie des marchés agricoles donne le feu vert aux producteurs de bovins du Québec

Le 19 août 2005 - La Fédération des producteurs de bovins du Québec se réjouit de la décision que vient de rendre la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec dans le dossier de l'acquisition de l'abattoir Colbex-Levinoff. Par cette décision, la Régie accorde aux producteurs de bovins les exemptions prévues à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* pour leur permettre d'aller de l'avant dans leur projet d'acquisition d'un abattoir de bovins de réforme en partenariat avec l'industrie.

« Nous venons de franchir une étape importante dans le cheminement du dossier et nous sommes, plus que jamais, près du but à atteindre. Grâce à cette décision positive, les producteurs ont maintenant le feu vert de la Régie et peuvent finaliser la transaction d'acquisition de Colbex-Levinoff » a déclaré M. Michel Dessureault, président de la Fédération des producteurs de bovins du Québec.

Pour la Fédération, en plus de légitimer l'ensemble de la démarche entreprise par les producteurs pour reprendre en main leur mise en marché et pour aller chercher leur juste part des revenus du marché, la Régie reconnaît le contexte particulier dans lequel évolue le commerce des bovins de réforme au Québec, particulièrement depuis le début de la crise de l'ESB.

Rappelons que le 2 décembre 2004, la Fédération des producteurs de bovins du Québec et Colbex-Levinoff concluaient une entente de principe qui permettra aux producteurs de devenir actionnaires majoritaires du plus important plan d'abattage et de transformation de vaches de réforme dans l'est du Canada, à compter du 1er janvier 2006. Le 24 mars 2005, les parties signaient le protocole d'acquisition qui, en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, a obtenu l'aval de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le 17 août dernier.

Reste maintenant à finaliser le montage financier du projet d'acquisition. Outre la mise de fonds provenant des producteurs, la Fédération compte sur l'apport financier des gouvernements de Québec et d'Ottawa qui demeure indispensable à la réussite du projet. Soulignons que dans le but de se constituer un fonds de développement de la mise en marché, les producteurs ont adopté, en mai 2004, un prélevé de 20 \$ pour chaque bovin de réforme mis en vente. Grâce à ce fonds, les producteurs seront en mesure d'investir collectivement 6 millions de dollars dans leur projet d'abattoir.

Finalement, rappelons que même si depuis le 14 juillet 2005, les frontières sont réouvertes aux bovins vivants de moins de 30 mois ainsi qu'à la viande de bœuf de moins de 30 mois, l'embargo américain est toujours en vigueur pour le secteur des bovins de réforme (bovins de plus de 30 mois), tant pour le bétail que pour la viande. Le Québec produit annuellement quelque 125 000 bovins de réforme, pour une valeur à la ferme, en temps normal, de 90 millions de dollars par année.

Source : Fédération des producteurs de bovins du Québec

Information : Denise Audet
Agente de communication
Tél. : (450) 679-0540, poste 8354
Cell. (514) 993-5906